



Mercredi 8 avril 2025

n°825

Rédacteurs :

CAVE DE TAIN L'HERMITAGE

Nicolas RAVEL
06-25-05-43-65
service.viticole@cavedtain.com

CAVE COOPERATIVE DE ST DESIRAT

Michael SEGUIER
m.seguier@cave-saint-desirat.fr
06-43-15-30-03

CH. AGRICULTURE ARDECHE

Amandine FAURIAT
06-07-60-48-03
amandine.fauriat@ardeche.chambagri.fr

CH. AGRICULTURE DRÔME

Sébastien LARNAUD
06-27-79-28-79
Sebastien.larnaud@drome.chambagri.fr

Avec la participation :

Asso. Syrah Recherche et
Développement

Cave coopérative de Tain l'Hermitage

Synd. AOC Cornas

Synd. AOC Crozes-Hermitage

Synd. AOC St Joseph

Synd. AOC St Péray

EN BREF :

- Date moyen du débourrement 2025 dans la moyenne des dernières années

Stades phénologiques	3
Météo	3
Point sanitaire	5
Gestion et maintien des couverts végétaux – (enherbement)	6



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Les Chambres d'Agriculture de la Drôme et de l'Ardèche sont agréées par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA".

"Ce bulletin vous propose un conseil collectif qui reste à adapter à chaque situation locale dans le respect des bonnes pratiques agricoles phytosanitaires et des conditions d'application optimales. Dans tous les cas, l'utilisation des produits phytosanitaires doit se conformer aux informations mentionnées sur l'étiquette qui ont valeur légale"

"Si aucune alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de suffisamment pertinente à ce stade, pour la situation décrite. Cependant, des alternatives préventives peuvent exister, elles seront détaillées ultérieurement dans notre bulletin"



OPE COS ENR 43 - 12.06.18

Stades phénologiques

Rive Gauche		Rive Droite	
Syrah		Syrah	
Peyrins		Limony	5
Clérieux	5	Serrières	6
Gervans		Saint Désirat (Rochevine)	7
Mercurol (Balayers)	5	Talencieux (Chauveyron)	5
Tain (Greffieux)		Ardoix (Crizinas)	6
Mercurol (Les Pends)	6	Sarras (Bonarieux)	6
Mercurol (Négociale)	6	Ozon (Les Bleds)	6
Mercurol (Chassis Sud)	6	Glun	6
Pont d'Isère (Chênes Verts)	6	Saint Jean	6
Beaumont Monteux (Colombier)		Mauves	6
Beaumont Monteux (Champlong)		Chateaubourg	8
Pont d'Isère (Pautus)	6	Cornas	9
Clérieux	5	Sarras	6
Gervans		Saint Péray	7
Mercurol (Les Pends)	6	Guilherand	
Tain (Maison Blanche)	7	Viognier Limony	6



05 : Pointe verte de la pousse visible

06 : Eclatement du bourgeon

07 : Première feuille étalée

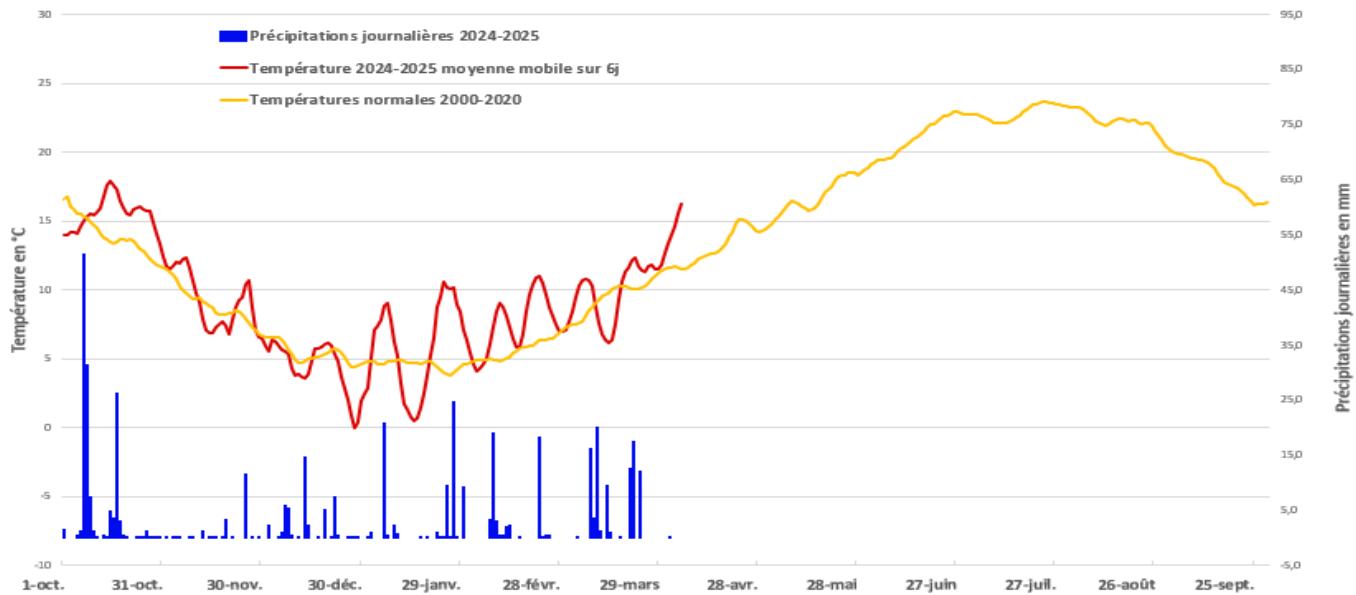
09 : Deux à trois feuilles étalées

Les stades observés varient du stade 05 pointe verte au stade 09 2 à 3 feuilles.

Météo

Date	ST-DESIRAT 280m			MERCUROL 153m			GERVANS 130m		
Paramètre	Pluie	T. Min	T. Max	Pluie	T. Min	T. Max	Pluie	T. Min	T. Max
Unité	mm	°C	°C	mm	°C	°C	mm	°C	°C
02/04/2025	1.2	4.8	15.2	0.2	6.1	16.8	1.3	5.8	16.3
03/04/2025	0.6	3.6	15.1	0	6.0	20.8	0	5.5	15.1
04/04/2025	0	6.2	18.6	0	6.1	22.8	0	6.2	18.6
05/04/2025	0	7	21.7	0	8.2	25	0	6.9	22.6
06/04/2025	0	9.5	23	0	9.7	23.1	0	9.5	23
07/04/2025	0	4.2	18.9	0	5.7	20.9	0	5.5	20.6

L'ensemble des données météo présentées ci-après sont issues de la station météorologique de Mercurol.



Comparaison des températures 2025 aux températures normales 2000-2020

Avec 25° Celsius atteint samedi après-midi, les températures se retrouvent dessus les moyennes sur ce début du mois d'avril sur le graphique.

Le vignoble a de ce fait dans l'ensemble débourré et atteint ou dépassé le stade 5, le stade végétatif de l'année se trouve dans les moyennes de ces dernières années, avec une semaine de retard par rapport à 2024.

Aucun risque de gel n'est prévu pour la fin de cette semaine et le début de semaine prochaine

Il faut continuer à être bien attentif aux données météorologiques et à adapter son travail du sol en fonction.

Rappel : La tonte et le travail du sol augmentent l'hygrométrie d'une parcelle ce qui peut fortement aggraver les dégâts de gel

- **En période de risque de gel :**

Ne pas travailler le sol **quelques jours** avant un risque de gel

Tondre l'inter-rang **quelques jours** avant un risque de gel.

(Le Viti pastoralisme peut également s'avérer intéressant pratiqué en amont de la période de gel)



Point sanitaire

Excoriose

Seules quelques parcelles concernées -

Voir Guide des Vignobles 2024/2025 p 19

Quelques parcelles présentent des symptômes d'excoriose encore cette année.

La période de réceptivité de la vigne à ce pathogène est courte et s'étale du stade éclatement du bourgeon à 2 à 3 feuilles étalées.

- **Observations : sur 32 parcelles** (du réseau) observées entre le 4 et le 7 avril, **une seul** dépasse le seuil de nuisibilité de 10%.

Rappel : traitement uniquement préventif, aucun traitement curatif n'existe.

Seuls quelques parcelles sont en dessus des seuils d'intervention :

- **Stratégie à base de soufre avec 2 traitements** : le 1^{er} au stade 6 *éclatement du bourgeon* et le 2nd au stade 9 *2-3 feuilles étalées*. La spécialité de contact à base de soufre mouillable est à privilégier.



En agriculture biologique, le seul produit homologué est le soufre mouillable à la dose de 1,25 kg/hl.

Tordeuses

Voir Guide des Vignobles 2024/2025 p.28

Le premier papillon de la première génération d'eudémis a été piégé ce lundi, sur le secteur de Crozes. La pose des capsules doit être mise en place rapidement si cela n'a pas déjà été fait pour être pleinement efficace sur la première génération du vol d'eudémis.

Mange bourgeon

Voir Guide des Vignobles 2024/2025 p.42

Quelques dégâts ont été observés sur quelques parcelles de vignes, côté rive droite.

Les mange-bourgeons, regroupent différentes espèces de chenilles : boarmie, noctuelles et charançons qui mangent les bourgeons de la vigne.

Le développement rapide de la pousse de la vigne actuelle devrait limiter leurs dégâts et aucun traitement n'est préconisé.



La sensibilité de la vigne étant entre 3 : *bourgeon dans le coton et 5 pointe verte visible*.

Prophylaxie :

La faune et la biodiversité naturelle des parcelles peuvent être riche en oiseaux, chauve-souris, araignées, ... qui vont prédate ces chenilles et les maintenir ainsi sous les seuils de nuisibilité.

Gestion et maintien des couverts végétaux – (enherbement)



Exemple de Couvert encore hétérogènes en Crozes Hermitage,
le 1^{er} Avril 2025

Après un mois de septembre et octobre très pluvieux, le mois de novembre et le mois de décembre plutôt sec et peu ensoleillé n'ont pas été favorable au couvert semé tardivement.

A la sortie de l'hiver, un grand nombre de couvert du secteur se trouve avec un niveau de pousse assez moyen voir même très faible pour certain. Cette année aura encore est favorable au couvert semé précocement.

Les 100 mm de pluie de mars et le retour des beaux jours permettent à de nombreux couvert d'acquérir une biomasse globalement satisfaisante alors que certain sont encore un peu faible.

Il n'y a aucune urgence à détruire ces couverts, (pas de gel annoncé à ce jour) qui continue donc à croître et ne présente pas de risque de concurrencer la vigne en alimentation hydrique pour l'instant.

L'arrivée à épiaison des graminées pas encore atteinte, est également un facteur à prendre à compte dans le choix de la date de destruction.

Les préconisations contenues dans ce bulletin sont effectuées sur la base des informations issues du Bulletin de Santé du Végétal Rhône-Alpes viticulture, consultable sur le site de la DRAAF Rhône-Alpes : <https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Viticulture-Rhone-Alpes-2023>

Si aucune alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de connue suffisamment pertinente à ce stade pour la situation décrite. Cependant des alternatives préventives peuvent exister, elles seront détaillées ultérieurement.

Les produits indiqués sur fond vert sont des produits autorisés en agriculture biologique

REGLAGE DU PULVERISATEUR : PLATEFORME EN LIGNE

S'assurer de l'efficacité des traitements est le facteur clé pour une pulvérisation optimisée. L'IFV, dans le cadre du Vinopôle Bordeaux-Aquitaine lance Mon Réglage Pulvé, une plateforme en ligne destinée à l'aide au réglage des pulvérisateurs.

Mon Réglage Pulvé permet de calculer/simuler un pulvérisateur en toute simplicité. Ouverte à tout le monde gratuitement et en libre accès, on peut y accéder via [Réglage pulvé](#) ou en scannant le QR code ci-dessous.



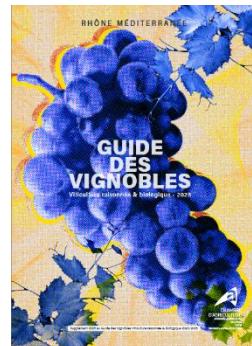
Nul doute que la plateforme pourra faire gagner du temps lors du réglage des pulvérisateurs. Cet outil, unique, est construit sur une base de données regroupant 162 buses/pastille x calibre. Le contenu est riche d'informations sur le réglage du pulvérisateur (allant de la préparation de la bouillie à la réglementation).

A LA UNE

Guide des Vignobles Rhône Méditerranée 2025

Ils sont là!

[ICI](#)



Plants viticoles et arboricoles utilisables en BIO

Prolongation du statut pour les plants viticoles et arboricoles (hors petits fruits) jusqu'au 10/01/2026 : possible d'utiliser des plants conventionnels sans demande de dérogation.

👉 Plus d'infos [ICI](#)

Crédits d'impôts Bio et HVE :

Crédit Bio

Si 40% minimum des recettes de votre exploitation agricoles (quelque que soit votre statut vis-à-vis de la MSA) sont issues de l'agriculture biologique (ou en 2^{ème} année de conversion minimum au cours de l'année civile 2024), n'oubliez pas de demander les 4 500€ du crédit d'impôt bio auquel vous avez droit.

Le cumul est limité notamment avec l'aide conversion bio de la PAC, mais c'est une aide très simple à demander et intéressante, en particulier pour les exploitations de petites surfaces.

Nous n'avons pour l'instant pas d'information du ministère sur une éventuelle poursuite de ce crédit d'impôt au-delà de 2025.

Pour plus d'informations, contacter votre Chambre d'Agriculture de la Drôme : 04 75 82 40 00

Crédit HVE

En 2025, le crédit d'impôt est prolongé pour les exploitations n'en ayant jamais bénéficié, avec un certificat en cours de validité au 31 décembre 2021, ou délivrée au cours des années 2022, 2023, 2024 ou 2025.

PAC : aides possibles en viticulture

Le règlement de la PAC Politique agricole commune 2023-2027 permet aux viticulteurs de bénéficier des aides européennes à l'agriculture. Etes-vous éligibles ?

👉 [prenez rendez-vous](#)



information certiphyto prorogation.... D'UN AN DE LEUR VALIDITE

• Cas des Certiphotos échus entre le 01/01/2024 et le 08/04/2024

En 2024, en l'absence de justificatif de réalisation d'un CSP ou de certification AB ou HVE lors du renouvellement de votre Certiphyto, la DRAAF a pu vous délivrer un certiphyto provisoire d'1 an sur le début 2024 en attendant l'évolution du cadre réglementaire CSP.

Si votre Certiphyto provisoire arrive à échéance **avant le 9 avril 2025**, le ministère de l'Agriculture a acté **une prorogation d'une année de façon automatique** à compter de la date d'échéance (sur la base du décret n° 2024-326 du 9 avril 2024).

Aucune nouvelle formation ou demande sur internet n'est à effectuer et aucun autre justificatif que votre Certiphyto provisoire d'1 an ne vous sera envoyé (ce-dernier faisant foi).

Une information en ce sens est mise en ligne sur le site internet de la DRAAF AuRA à la rubrique "CERTIPHYTO - article : "Actualité certiphyto DENSA d'un an - 19 février 2025"

• Cas des Certiphotos échus après le 09/04/2024

Le [décret n°2024-326](#) a prolongé automatiquement d'un an **tous** les Certiphotos DENSA échus entre le 9/04/2024 et le 01/05/2025. Il vient d'être complété par le [décret n° 2025-222](#) paru le 7 mars qui acte le prolongement d'un an de tous les Certiphyto DENSA échus entre le 02/05/2025 et le 01/05/2026. Les Certiphotos qui étaient déjà prolongés d'un an le sont normalement à nouveau, si leur 1^{ère} prolongation arrive à échéance dans cet intervalle. Autrement dit, en attendant un nouveau cadre réglementaire, la durée de validité des Certiphotos est prolongée d'un an, renouvelable.

A ce jour, nous manquons encore d'information de la part du Ministère. Nous vous tiendrons rapidement informés des nouvelles informations que nous aurions concernant les procédures ou les évolutions du cadre.

**Prochaine parution du Zoom Viti Côtes du Rhône
Le 15 avril 2025**